



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021 – 2022

Les pièces à fournir sont les suivantes :

- FICHE DE RENSEIGNEMENTS 2021 – 2022 à récupérer au service scolaire ou à télécharger sur internet : www.canejan.fr (à remplir obligatoirement par les deux parents. En cas de séparation et sans jugement de divorce, il vous faudra fournir une photocopie de la carte d'identité du parent non présent).
- JUSTIFICATIF DE DOMICILE (factures d'eau, de gaz ou de téléphone) ou attestation d'hébergement
- LIVRET DE FAMILLE
- CARNET DE SANTÉ avec les vaccinations à jour :
 - > enfants nés **avant 2018** : DTPolio
 - > enfants nés **à partir du 1^{er} janvier 2018** : DTPolio, coqueluche, haemophilus influenza b, hépatite B, méningocoque C, pneumocoque, ROR qui sont devenus obligatoires.
- CERTIFICAT DE RADIATION DE L'ÉCOLE fréquentée en 2020 – 2021 (*pour les enfants arrivant sur la commune, uniquement.*)
- JUGEMENT DE DIVORCE, le cas échéant,

Pour les inscriptions à la garderie et au FLASH

- ATTESTATION RÉCENTE DE PAIEMENT DE PRESTATIONS CAF. si vous ne bénéficiez pas de prestations de la CAF, produire l'attestation (papier) de carte vitale sur laquelle figure l'enfant
- COPIE DU DERNIER AVIS D'IMPOSITION DU FOYER